FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	**Auto System Fixer**
Autres moyens d'identification	Pas disponible.
Utilisation recommandée	Solution pour le film radiographique
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	maxill Inc. 80 Elm Street St. Thomas, ON N5R 6C8 CA Téléphone: 519-631-7370 Télécopie : 519-631-3388 L'adresse web: maxill.com
Fournisseur	Voir ci-dessus
Numéro de réponse d'urgence	ChemTel: 1-800-255-3924, hors US et Canada, 1-813-248-0585 CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Provoque des irritations cutanées. Provoque des lésions oculaires graves. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se laver soigneusement après la manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance

Danger(s) non classé(s)

Aucun à notre connaissance

Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide acétique		64-19-7	1 – 5
Sulfite de sodium		7757-83-7	1 – 5
Sulfate d'aluminium		10043-01-3	0.5 – 1.5
Tétraborate de sodium		1303-96-4	0.5 – 1.5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Obtenir une assistance médicale si des symtômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Ammoniac.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Porter un équipement de protection individuel approprié.
Veiller à une ventilation adéquate.
Éviter l'exposition prolongée.
Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Se laver soigneusement après la manipulation.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef.
Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.
Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).
Tenir hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acide acétique (CAS 64-19-7)	PEL	25 mg/m3
		10 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide acétique (CAS 64-19-7)	LECT	15 ppm	
	MPT	10 ppm	
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	MPT	1 mg/m3	Fraction respirable.
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acide acétique (CAS 64-19-7)	LECT	37 mg/m3
		15 ppm
	MPT	25 mg/m3
		10 ppm
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	MPT	2 mg/m3
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)	MPT	5 mg/m3

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre	Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations sur l'hygiène générale	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore
Odeur	Ammonium thiosulfate
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	4.6
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Densité	1.09 @ 25C
Dangers d'explosion	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Ammoniac.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau Provoque des irritations cutanées.

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Acide acétique (CAS 64-19-7)		
Aigu		
Dermique		
DL50	cobaye	3300 mg/kg
	lapin	1112 mg/kg
		1060 mg/kg
Inhalation		
CL50	cobaye	5000 ppm, 1 heures
	rat	11.4 mg/L, 4 heures
	souris	5620 ppm, 1 heures
		2810 ppm, 4 heures
		6.9 mg/l/4h
Orale		
DL50	lapin	1200 mg/kg
	rat	3310 mg/kg
	souris	4960 mg/kg
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)		
Aigu		
Inhalation		
CL50	Pas disponible	
Orale		
DL50	cobaye	490 mg/kg
	rat	1930 mg/kg
	souris	> 730 mg/kg
Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7)		
Aigu		
Dermique		
DL50	Pas disponible	
Inhalation		
CL50	rat	> 5.5 mg/l/4h
Orale		
DL50	rat	3560 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
	souris	820 mg/kg
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)		
Aigu		
Dermique		
DL50	lapin	10000 mg/kg
Inhalation		
CL50	rat	, 0.002 mg/l/4h
Orale		
DL50	cobaye	5330 mg/kg
	rat	2660 mg/kg
		396 mg/kg
	souris	2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des irritations cutanées.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Valeur de l'opacité de la cornée Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conjonctive Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7) Volume 54 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Tératogénicité Pas disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
Acide acétique (CAS 64-19-7)			
Crustacés	CE50	Daphnie	47 mg/L, 48 heures

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	75 mg/L, 96 heures
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Amphipod (Crangonyx pseudogracilis)	11.8 - 14 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	3.4 - 5.6 mg/L, 96 heures
Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	660 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel bioaccumulatif

Mobilité dans le sol

Mobilité générale Pas de données disponibles.

Pas disponible.

Autres effets adverses On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions Contrôlée

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acide acétique (CAS 64-19-7)	Inscrit.
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Risque d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Non inscrit.

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Non réglementé.

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Non réglementé.

Substances respiratoires prioritaires FEMA - santé et sécurité respiratoire dans le lieu de travail de fabrication d'arômes

Acide acétique (CAS 64-19-7)	Priorité élevée

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Acide acétique (CAS 64-19-7)	Inscrit.
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	Inscrit.
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)	Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Acide acétique (CAS 64-19-7)
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Acide acétique (CAS 64-19-7)	Inscrit.
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Acide acétique (CAS 64-19-7)	Inscrit.
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	Inscrit.
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Acide acétique (CAS 64-19-7)
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Acide acétique (CAS 64-19-7)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acide acétique (CAS 64-19-7)	Inscrit.
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	Inscrit.
Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7)	Inscrit.
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acide acétique (CAS 64-19-7)
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Acide acétique (CAS 64-19-7)
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acide acétique (CAS 64-19-7)
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

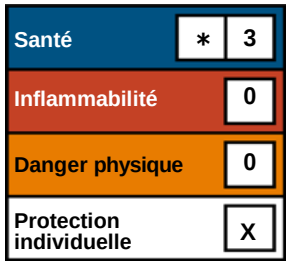
État des stocks

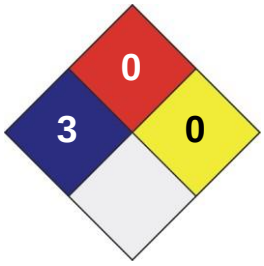
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0





Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 2021-04-12

Version n° 02

Date en vigueur 2021-04-12

Autres informations Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.